

DIVISION D'ORLÉANS

CODEP-OLS-2012-036162

Orléans, le 3 juillet 2012

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de Dampierre-en-burly
BP n°18
45 700 OUZOUER-SUR-LOIRE

Objet : Arrêt du réacteur n° 4 du CNPE de Dampierre-en-Burly
Avis ASN pour passage à 110°C

Réf. : [1] Courrier D5140/LGV/GNDA/FAX/SQS 12-051 du 14 juin 2012 de transmission
du bilan des travaux avant passage à 110°C
[2] Courrier D5140/LGV/GNDA/FAX/SQS 12-056 du 27 juin 2012 de compléments
au bilan des travaux avant passage à 110°C et demande d'autorisation de divergence
[3] Courrier SIN/Paris NR 787/91 du 24 avril 1991

Monsieur le Directeur,

Par courriers en références [1] et [2], vous m'avez présenté le bilan des travaux avant passage à 110°C et la demande d'autorisation de divergence, en application du courrier en référence [3].

Après examen par ses services et son appui technique et conformément à l'article 16 de l'arrêté du 10 novembre 1999, l'Autorité de sûreté nucléaire vous demande de surseoir au passage à 110°C du réacteur n° 4 du CNPE de Dampierre-en-Burly.

L'ASN considère que la remise en service du réacteur n° 4 est conditionnée au remplacement du Té de mélange RRA sur l'arrêt en cours. Dans le cadre de cette intervention, j'attire toute votre attention sur la prise en compte du retour d'expérience sûreté, radioprotection et sécurité de l'intervention similaire réalisée en 2012 sur le réacteur n° 1 du CNPE de Cruas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
l'adjoint au Chef de la Division d'Orléans

Signé par : ZMYSLONY